

Juillet 2010

Générale des farines a adhéré au Global Compact pour confirmer l'action des meuniers du groupe dans une démarche développement durable, et répondre aux principes fondamentaux du pacte.

Comme l'an passé, JM Poncey Directeur Général renouvèle l'engagement de Générale des farines dans le pacte mondial, et à adopter les 10 principes auquel il fait référence.

A travers cette communication, nous confirmons notre implication afin d'augmenter notre approvisionnement en blés produits selon un mode d'agriculture durable, illustrant le principe n°8 du pacte qui consiste à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Les actions de la Minoterie Mignot mentionnées dans notre communication 2010, permettent également de confirmer les engagements individuels des meuniers en matière d'environnement mais aussi de montrer son implication dans le principe n°9 (favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuse de l'environnement) et dans le principe n°6 du pacte (élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession).

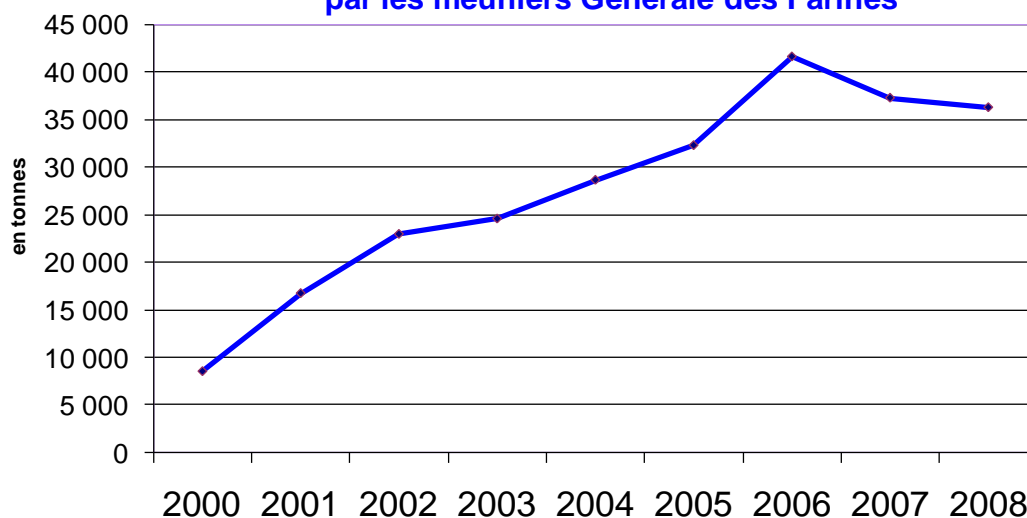
### Promotion d'une agriculture durable (principe n°8)

Comme il a été inscrit dans la charte développement durable du groupe, nous avons à cœur de promouvoir les modes d'agriculture durable.

L'utilisation de blés CRC® (Cultures et Ressources Contrôlées), s'est stabilisée sur la campagne 2008 après un léger repli observé l'an passé. GF reste un intervenant stratégique de la filière de l'agriculture durable, produisant près de 2/3 des farines issues de blés CRC®.

La communication sur le « Progrès 2009 » rappelle les caractéristiques du mode de culture des blés CRC®, dont le cahier des charges précis vise à réduire au maximum les contaminations chimiques, fongicides (mycotoxines) et environnementales sur les céréales, avec des exigences de moyens et de résultats.

**Evolution des volumes farines issues de blés CRC  
par les meuniers Générale des Farines**



## Focus sur la Minoterie Mignot



### Principes n°8 et 9

#### Gestion des déchets

Les autres indicateurs qui accompagnent la Charte Développement Durable du groupe permettent de suivre les évolutions des moulins vers des modes de production plus responsables.

Types de déchets	Traitements des déchets
Déchets dangereux (huile, solvant, néon)	Récupération par une entreprise spécialisée
Matériaux recyclables (carton, plastique)	Collecte communale
Cartouches	Retour au fournisseur
Piles	Dépôt dans les points de collecte à proximité

D'autre part, un travail a été mis en œuvre depuis 2007 pour éliminer l'utilisation de produits toxiques au niveau de la maintenance. Par exemple, les peintures CMR sont remplacées par des peintures sans risque.

#### Optimisation des transports

Le chargement des camions est optimisé afin de rester en deçà de 6 km parcourus par quintal de farine produite. Le minimum a été atteint en 2009 avec 5.3 km/quintal de farine produite.

La maîtrise de l'amont implique un engagement fort de l'entreprise dans sa relation avec les fournisseurs de la minoterie. Des partenariats étroits établis sur du long terme avec des producteurs de blé montrent l'engagement de la Minoterie Mignot dans une dynamique de développement durable.

L'entreprise se fixe comme objectif de réaliser ses approvisionnements en blé dans un rayon inférieur à 100 kms en moyenne. En 2008, cet objectif a été atteint, et s'est amélioré en 2009 puisque que l'indicateur était inférieur à 90 km.

#### Préservation de l'environnement

Au-delà de son engagement dans l'utilisation de blés CRC, la minoterie Mignot s'engage également dans le réseau FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement) qui est une association interprofessionnelle créée en 1993, qui a pour vocation de faire connaître les avantages de l'agriculture raisonnée et de contribuer à sa généralisation.

L'approvisionnement en blé issu d'agriculture durable est ainsi en progression, il représentait 11% des volumes en 2006 et 2007, et a atteint en 2008 14% du volume total de blé écrasé.

Par ailleurs, le moulin s'est équipé de nouveaux silos en tenant compte des problématiques environnementales. La proximité d'un séminaire classé monument historique a nécessité de prendre en compte certaines contraintes afin que les silos s'intègrent bien dans le paysages (hauteur des silos, inclinaisons des toits en décalés,...). Ainsi, les constructions ont été validées par un architecte des Monuments de France.



## **Principes n°6**

### **Volet Social**

La Minoterie Mignot est une entreprise familiale qui place ses salariés au centre de son activité. Dans un contexte de compétitivité face au marché actuel, la minoterie accorde une grande attention au développement des compétences des salariés et à la qualité des rapports humains dans l'entreprise. Ainsi l'ancienneté du personnel est de plus de 11 ans en moyenne, ce qui garantit que les employés ont une grande connaissance de leurs métiers. De plus, la formation occupe une place importante dans la politique de ressource humaine, que ce soit en interne ou en externe.